



Presse et Information

Cour de justice de l'Union européenne
COMMUNIQUE DE PRESSE n° 40/22
Luxembourg, le 2 mars 2022

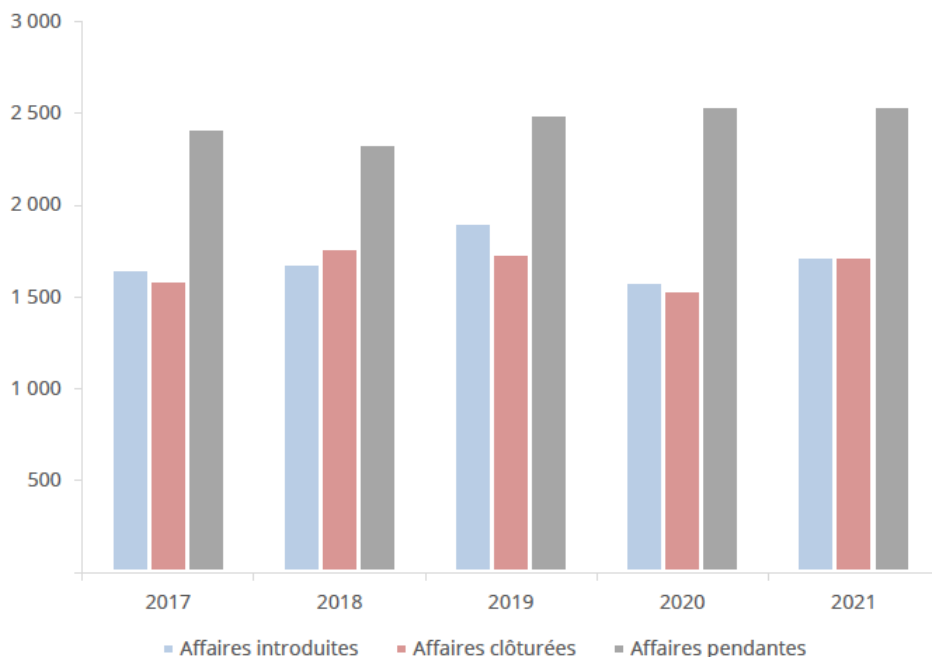
Statistiques judiciaires 2021 : en dépit de la pandémie, l'institution judiciaire de l'Union a pu garantir pleinement la continuité de ses activités

Les chiffres démontrent un degré de performance remarquable de l'institution, et ce en dépit d'une nouvelle tendance à la hausse s'agissant des affaires introduites devant la Cour de justice et le Tribunal

Malgré la persistance de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'institution a pu maintenir son activité judiciaire à un niveau très élevé en 2021.

Sur le plan statistique, l'année écoulée a été marquée par une nouvelle tendance à la hausse du nombre d'affaires introduites devant les deux juridictions, après la baisse passagère de 2020. L'on observe une évolution comparable concernant le nombre d'affaires clôturées. Cette évolution parallèle du nombre global d'affaires introduites et clôturées en 2021 explique que le nombre d'affaires pendantes est demeuré stable.

Évolution générale de l'activité judiciaire de l'institution 2017-2021 : affaires introduites, clôturées et pendantes



	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites	1 656	1 683	1 905	1 584	1 720
Affaires clôturées	1 594	1 769	1 739	1 540	1 723
Affaires pendantes	2 420	2 334	2 500	2 544	2 541

La Cour de justice

La hausse des affaires introduites devant la Cour de justice s'explique essentiellement en raison d'une augmentation sensible du nombre de pourvois contre les décisions du Tribunal ¹. Cette tendance à la hausse résulte de l'accroissement de l'activité du Tribunal.

Activité générale de la Cour de justice — Affaires introduites, clôturées et pendantes (2017-2021)



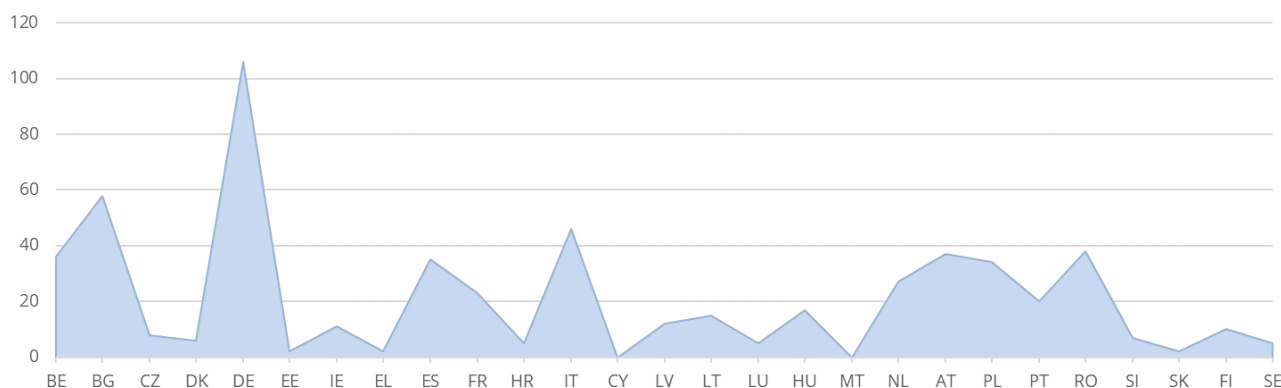
	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites	739	849	966	737	838
Affaires clôturées	699	760	865	792	772
Affaires pendantes	912	1 001	1 102	1 047	1 113

En ce qui concerne les renvois préjudiciels, le nombre d'affaires introduites en 2021 est en légère progression (567 en 2021 contre 556 en 2020). Ces questions, qui proviennent de juges nationaux de tous les États membres de l'Union, témoignent de l'excellente coopération entre lesdites

¹ La moyenne annuelle des pourvois (2017-2021) s'élève à 184,2 : 210 (2021) ; 125 (2020) ; 255 (2019) ; 194 (2018) et 137 (2017).

instances et la Cour de justice pour permettre à cette dernière d'assurer, en particulier, l'interprétation uniforme et l'application cohérente du droit de l'Union dans l'ensemble de celle-ci. En 2021, ont adressé le nombre le plus élevé de demandes de décision préjudicielle à la Cour de justice les juridictions allemandes (106), bulgares (58), italiennes (46), roumaines (38), autrichiennes (37), belges (36), espagnoles (35) et polonaises (34). En particulier, la hausse des renvois préjudiciels provenant des cours et tribunaux de Bulgarie (58 en 2021 contre 28 en 2020) et de la Roumanie (38 en 2021 contre 20 en 2020) a été particulièrement significative.

Affaires préjudicielles introduites à la Cour de justice par les juridictions des États membres (2021)



BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	Total
36	58	8	6	106	2	11	2	35	23	5	46		12	15	5	17		27	37	34	20	38	7	2	10	5	567

Quant aux thèmes abordés dans la jurisprudence, les décisions rendues tout au long de l'année écoulée, en particulier, en matière d'État de droit, d'environnement, de protection des données à caractère personnel, de protection sociale, de lutte contre la violence faite aux femmes ou de protection des consommateurs montrent à quel point les activités de l'institution sont au cœur des réalités et défis contemporains et ont une incidence concrète sur la vie des citoyens et des entreprises de l'Union.

Dans ce contexte, le président de la Cour de justice, M. Koen Lenaerts, fait remarquer que, « **à l'heure où l'on observe des tendances diffuses à la contestation de l'autorité des décisions judiciaires, voire, dans certains États membres, une remise en cause plus fondamentale du projet d'intégration européenne ainsi que des valeurs et des principes fondateurs de ce projet, la légitimité des décisions rendues par l'institution réside avant tout dans une vigilance constante envers la qualité et la force de conviction de celles-ci** ».

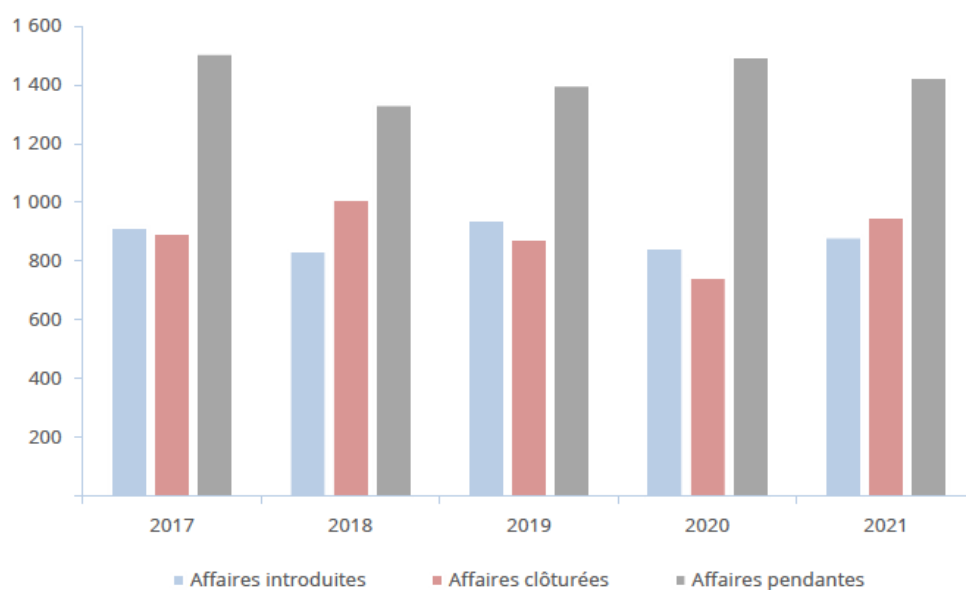
Le Tribunal

Le nombre d'affaires clôturées est particulièrement significatif en ce qui concerne le Tribunal, qui tire ainsi pleinement les bénéfices de la réforme de l'architecture institutionnelle de l'Union, achevée depuis septembre 2019.

La hausse du nombre d'affaires clôturées a pu générer la décrue du stock d'affaires pendantes, et ce malgré l'augmentation des affaires introduites.

Ainsi, pour M. Marc van der Woude, président du Tribunal, « **avec 951 affaires clôturées en 2021 et une baisse sensible de son stock d'affaires pendantes, le Tribunal a connu d'excellents résultats en dépit du contexte pandémique** ».

**Activité générale du Tribunal —
Affaires introduites, clôturées et pendantes (2017-2021)**



	2017	2018	2019	2020	2021
Affaires introduites	917	834	939	847	882
Affaires clôturées	895	1 009	874	748	951
Affaires pendantes	1 508	1 333	1 398	1 497	1 428

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.